

ARRÊTÉ

Services Techniques

ARRETE N°A2025_089

Course cycliste la Conquérante
Rue Vittecoq
du 14/06/2025 au 15/06/2025

Hôtel de Ville
31 place de la Libération
76230 BOIS-GUILLAUME
Tél. : 02 35 12 24 40 – Fax. : 02 35 12 24 90
contact@ville-bois-guillaume.fr
www.ville-bois-guillaume.fr

DECISION ET SIGNATURE
Commune de Bois-Guillaume

Le Maire de la commune de Bois-Guillaume

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2213.1 et suivants,
- Le Code Pénal et notamment ses articles R.610-5 et suivants, R.321-1 à R.321-12, R.633-1 à R.633-5 et R.635-3 à R.635-7.
- Le Code de la Route, et notamment son article R.417-9
- L'organisation de la course cycliste la Conquérante.

Considérant

Qu'il est nécessaire d'organiser la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers, des participants et des organisateurs.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Du 14/06/25 à 19h au 15/06/25 à 15h, Le **STATIONNEMENT** de tous cycles et véhicules sera interdit sur le parking du collège Léonard de Vinci rue Vittecoq.

ARTICLE 2 :

Les bus du réseau ASTUCE ne pourront pas emprunter la voie qui leur est réservée habituellement au niveau du parking du collège Leonard De Vinci rue Vittecoq.

L'arrêt « collège L. De Vinci » ne pourra pas être desservi

Article 3 :

Les dispositions du présent arrêté seront applicables à compter de la mise en place de la signalisation réglementaire par les services

techniques de la ville.

Les infractions seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la loi.

Article 4 :

M. le Directeur Général des Services de la Ville de BOIS-GUILLAUME,
M. le Directeur des Services Techniques,
M. le Contrôleur Général de la Sécurité Publique,
M. le Chef du Service de Police Municipale de BOIS-GUILLAUME,
sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de
l'exécution du présent arrêté.

Dont une ampliation sera transmise au Pôle de Proximité Plateaux-
Robec de la Métropole Rouen Normandie pour diffusion aux divers
services concernés

Fait à Bois-Guillaume, le 15 avril 2025

le Maire,



Théo PEREZ